



Les financiers prêts à être testés

Par Soraya Haquani - 24/06/2010

Désormais, certains professionnels devront avoir passé un examen de contrôle de leurs connaissances pour occuper leurs fonctions.

J-7 pour la « certification » des professionnels de la finance en France. Le 1er juillet 2010, le projet initié par l'Autorité des marchés financiers (AMF) depuis deux ans va entrer dans sa phase concrète. L'objectif du régulateur : faire en sorte que toute personne intervenant sur des instruments financiers ait un niveau de connaissances minimal sur certains sujets, comme le cadre réglementaire français et européen, la conformité, ou encore la réglementation pour la lutte contre le blanchiment (*lire l'encadré page 50*). « *Nous nous sommes aperçus que le manque de connaissances réglementaires constituait un trou béant chez les financiers* », explique Denis Dubois, professeur en finance au Conservatoire national des Arts et métiers (Cnam), qui a participé à la réflexion de l'AMF. « *Reconnaître le professionnalisme des acteurs est indispensable après la violente crise que nous avons connue* », ajoute Dominique Depras, directeur infrastructures des marchés de l'Association française des marchés financiers (Amafi).

Concrètement, les professionnels qui prendront leurs fonctions après ce 1er juillet dans les postes de vendeur, gérant, responsable de la compensation d'instruments financiers, responsable post-marché, compensateur, analyste, négociateur, responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI), et responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI) auront six mois pour être certifiés ou évalués : certifiés, en passant un examen externe avec un centre de formation homologué par l'AMF, ou évalués en interne par leur employeur, qui sera alors en charge de tout le processus de formation et de vérification de leurs connaissances, avec un contrôle a posteriori du gendarme de la Bourse. « *Nous nous assurerons du respect des exigences en termes de vérification des connaissances, lors des programmes de contrôles que nous effectuerons dans les établissements financiers* », souligne Bruno Gizard, secrétaire général adjoint de l'AMF.

30.000 personnes concernées

Pour les « prestataires de services d'investissement » (PSI) comme les nomme l'AMF, qui emploient ces financiers, la contrainte est forte : d'une part, le dispositif est obligatoire dans tous les métiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement - BFI -, gestion d'actifs...) et, d'autre part, les collaborateurs devront impérativement réussir l'examen externe ou interne pour pouvoir être affectés à leurs fonctions. « *C'est une vraie nouveauté*, relève Hélène Chardoillet, responsable des projets certifiants chez First Finance (dont le partenariat avec le Cnam a été homologué par l'AMF). *L'évaluation standardisée des personnes travaillant dans la banque et la finance n'existait pas en France !* »

C'est en raison du caractère inédit du système conçu par les experts de l'AMF que les établissements financiers ont dû se lancer dans de grands chantiers afin de permettre à leurs 30.000 spécialistes concernés (selon les estimations de First Finance) d'être en conformité avec la nouvelle réglementation. « *La première question qui s'est posée aux institutions bancaires est de savoir si elles ont la capacité en interne de fournir une formation et d'organiser l'examen*, relate Sofiane Aboura, maître de conférences à l'université Paris Dauphine, qui a fait partie du comité opérationnel de l'AMF sur ce projet. *Car si elles ont toutes les compétences pour le faire, elles ne sont pas forcément mobilisables pour cet objectif.* » Ainsi, en tenant compte du nombre de personnes devant être certifiées et du métier où elles vont exercer, les directions formation et conformité qui pilotent le dispositif de certification ont dû choisir entre l'examen externe ou interne, ou encore une solution mixte. Pour l'heure, les conseillers des réseaux sont généralement dirigés vers l'option interne tandis que les purs financiers « *des sociétés de gestion, BFI, banques privées... devraient être soumis à un examen externe avec les organismes habilités*, indique Eric Normand, fondateur et directeur du centre de formation Bärchen (lui aussi homologué). *De cette manière, ces entreprises sont certaines de ne prendre aucun risque de contrôle a posteriori par l'AMF puisque ces examens ont déjà été préalablement certifiés* ».

Chez Société Générale, qui est mobilisée sur le sujet depuis octobre 2009, la question concernant ses collaborateurs de la BFI vient juste d'être tranchée : ils passeront l'épreuve en externe car comme leurs activités sont très tournées vers l'international, il faut que leur certification soit exportable à l'étranger (des discussions sont en cours entre la France et les régulateurs britannique et américain, lire l'entretien ci-dessus), ce qui n'est pas le cas de l'évaluation interne. Du côté de la banque de détail, « *nous avons opté pour une validation interne avec un dispositif commun pour les trois réseaux Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama*, déclare Véronique Cazaubiel, chef de projet au département formation du groupe Société Générale. *Il s'agira d'auto-formation (sous forme d'e-learning' avec aussi quelques jours de présence) sur une base de connaissances conçue avec un organisme de formation certifié par l'AMF, sélectionné suite à un appel d'offres. Dans les trois réseaux, environ 2.000 personnes par an feront l'objet de la validation interne dans le cadre de cette certification* ». L'une des principales difficultés pour les banques est justement de recenser les équipes qui se situent dans les « fonctions clés » déterminées par le régulateur. « *Au début, la problématique a été pour nous de bien comprendre ce que demandait l'AMF, notamment en interprétant correctement les neuf fonctions visées, car nous ne retrouvons pas la plupart de ces fonctions telles quelles dans notre organisation*, raconte la chef de projet de Société Générale. *Cela nous donne certes une certaine marge de manœuvre mais en cas de contrôle de l'autorité des marchés, c'est à nous de démontrer notre conformité.* »

Dispositif « maison » chez BPCE

Pour sa part, BPCE s'est orienté vers une toute autre configuration. Après neuf mois de travail, c'est un système « maison » qui va être proposé à tous les collaborateurs du groupe (au premier semestre 2010, 500 personnes identifiées dans les réseaux Banque Populaire et Caisses d'Epargne). « *C'est un projet d'envergure, le premier projet 'groupe' depuis la création de BPCE* », explique Laurence May, directeur conformité de la banque. « *Nous avons travaillé avec la direction de la conformité et la direction de la formation de BPCE sur toute la chaîne de la certification professionnelle : la préparation à l'examen, la rédaction des supports de révision et l'examen lui-même*, poursuit Annaïck Plessis, directeur pilotage action commerciale et formation chez Natixis Epargne Financière. *Ce dispositif est commun et s'adresse à l'ensemble de nos entités. C'est à ce titre que nous souhaitons donner à cette vérification interne*

une valeur de 'certification interne' groupe », favorisant donc les mobilités au sein de BPCE. Les professionnels qui prendront leurs postes après le 1er juillet prochain seront formés durant trois mois via de l'e-learning et un support écrit. « Ils suivront aussi une formation de deux jours (où ils seront présents physiquement) durant laquelle ils mettront en pratique leurs connaissances avec des mises en situation face à un client par exemple », précise Annaïck Plessis.

Certaines banques ont décidé de dépasser le cadre prévu par l'AMF pour permettre à d'autres salariés de profiter aussi d'une remise à niveau de leur savoir. « *La cible prioritaire, ce sont les nouveaux collaborateurs qui arrivent au 1er juillet, mais nous envisageons aussi de proposer à des personnes déjà en poste, notamment des juniors, de se former pour acquérir ces connaissances* », témoigne ainsi Loïc Déconche, responsable formation chez HSBC France. Petit à petit, la certification imprègne les acteurs de la finance et cela commence à se refléter dans leur façon de recruter, comme le constate Sofiane Aboura de l'université Paris Dauphine : « *Depuis le début de l'année, des banques me demandent si nos étudiants en finance sont certifiés, ce sujet devient donc une préoccupation au sein du monde bancaire.* » Une préoccupation qui devrait fondamentalement changer la donne en matière de formation des financiers.

Cet article a été imprimé depuis le site **www.agefi.fr**

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2010